

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00053 Numéro SIREN : 577 250 533 Nom ou dénomination : SABLE DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 7432



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SABLE DISTRIBUTION

La Tuilerie, Route du Mans
72300 SOLESMES

S.A.S. au capital de 1 100 000 €
R.C.S. LE MANS 577 250 533

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mars 2021 au 28 Février 2022

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

C5D4617917F44A7...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SABLE DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Mars 2021 au 28 Février 2022**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	30 278 393 €
■ Chiffre d'affaires	60 236 088 €
■ Bénéfice net comptable	1 489 631 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 15/06/2022

Laëtytia BOUDET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	43 011 696	24 643 777	18 367 919	18 858 161
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	369 079	91 740	277 339	278 751
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	95 362	91 740	3 622	5 033
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 922 620	24 552 037	9 370 583	9 894 259
TERRAINS	2 285 119	516 400	1 768 719	1 842 030
CONSTRUCTIONS	21 535 744	16 360 687	5 175 057	5 937 058
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 124 274	5 316 824	1 807 449	1 616 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 592 941	2 358 125	234 816	260 449
AVANCES ET ACOMPTES	384 540		384 540	238 646
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 719 996		8 719 996	8 685 151
PARTICIPATIONS	6 241 160		6 241 160	6 241 160
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 095 420		1 095 420	1 063 219
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 189 123		1 189 123	1 182 646
PRETS	951		951	11 277
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	193 340		193 340	186 846
ACTIF CIRCULANT	12 036 498	126 023	11 910 474	11 515 573
STOCKS ET EN-COURS	5 709 930		5 709 930	5 705 206
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	69 924		69 924	62 433
MARCHANDISES	5 640 005		5 640 005	5 642 773
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	43 310		43 310	39 872
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 787 319	9 384	2 777 934	2 468 133
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	782 003	7 052	774 951	676 876
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 005 315	2 332	2 002 983	1 791 257
CREANCES DIVERSES (3)	773 076	116 639	656 437	600 236
DISPONIBILITES	2 490 821		2 490 821	2 511 021
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	232 041		232 041	191 103
TOTAL GENERAL	55 048 194	24 769 800	30 278 393	30 373 735
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			1 095 420	1 063 221



BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 597 030	12 502 064
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 912	5 626 912
RESERVES	4 380 485	4 384 351
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	4 270 485	4 274 351
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 489 631	1 390 800
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>12 597 030</i>	<i>12 502 064</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	156 319	168 337
PROVISIONS POUR RISQUES	156 319	168 337
DETTES (1)	17 525 043	17 703 334
DETTES FINANCIERES (2)	8 652 800	9 424 676
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 697 001	8 568 328
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	955 798	856 348
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 003	2 030
DETTES D'EXPLOITATION	8 647 256	8 136 347
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 151 240	4 969 284
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 268 850	2 952 536
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	227 165	214 526
DETTES DIVERSES	214 057	127 372
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	109 066	81 588
AUTRES DETTES DIVERSES	104 991	45 784
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 925	12 908
TOTAL GENERAL	30 278 393	30 373 735
(1) Dont à plus d'un an	5 542 403	6 145 865
Dont à moins d'un an	11 982 640	11 557 468
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 050 000	1 130 981



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	61 172 130	70 211 533
VENTES DE MARCHANDISES	58 704 876	68 102 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	101 320	47 519
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 429 891	1 182 462
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>60 236 088</i>	<i>69 332 334</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	47 628	44 755
TRANSFERTS DE CHARGES	199 065	226 711
AUTRES PRODUITS	689 349	607 732
CHARGES D'EXPLOITATION	58 443 086	67 506 685
ACHATS DE MARCHANDISES	42 648 768	51 966 704
VARIATION DES STOCKS	2 767	74 283
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	250 148	205 938
VARIATION DES STOCKS	(7 491)	2 851
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 832 679	4 719 882
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	901 954	959 151
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 502 528	5 928 038
CHARGES SOCIALES	1 695 819	1 586 209
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 540 695	1 835 492
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 968	118 906
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	41 681	47 275
AUTRES CHARGES	31 566	61 953
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 729 044	2 704 847
PRODUITS FINANCIERS	30 590	18 902
PARTICIPATIONS	12 200	11 787
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 445	2 523
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	488	858
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	7 455	3 732
CHARGES FINANCIERES	99 630	114 620
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	98 436	114 138
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	1 194	481
RESULTAT FINANCIER	(69 039)	(95 718)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 660 004	2 609 129



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	6 423 6 423	16 639 14 939 1 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	75 388 75 388	124 144 77 500 1 500 45 143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(68 964)	(107 505)
PARTICIPATION DES SALAIRES	598 151	574 082
IMPOTS SUR LES BENEFICES	503 257	536 742
<i>Total des produits</i>	<i>61 209 145</i>	<i>70 247 074</i>
<i>Total des charges</i>	<i>59 719 513</i>	<i>68 856 274</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 489 631	1 390 800
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	7 920 12 200	11 787 13 008

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996	117 461
*Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992	156 255
		273 716

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	368 081	999		369 080
Immobilisations corporelles	32 908 012	1 014 609		33 922 621
Immobilisations financières - titres	7 423 807	6 477		7 430 284
Immobilisations financières - créances	1 261 344	38 694	10 326	1 289 712
	41 961 243	1 060 779	10 326	43 011 696

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	89 330	2 411		91 740
Immobilisations corporelles	23 013 752	1 538 285		24 552 037
	23 103 081	1 540 696 (*)		24 643 777
(*) Dont dotation : . linéaire		1 297 976		
. dégressive		242 719		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	168 337	41 681	53 698	156 320
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	124 408	1 969	353	126 024
	292 745	43 650 (*)	54 051 (*)	282 344
(*) Dont : . exploitation		43 650	47 628	
. financier				
. exceptionnel			6 423	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	53 698
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(*) Le montant des provisions pour risques et charges correspond :

- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 115 K€. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 42 K€

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 289 712	1 095 422	194 290
Acomptes versés sur commandes	43 310	43 310	
Créances d'exploitation	2 787 319	2 787 319	
Créances diverses	773 077	773 077	
Charges constatées d'avance	232 041	232 041	
	5 125 459	4 931 169	194 290

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 052 916	1 052 916		
Emprunts bancaires (1)	6 644 085	1 313 854	3 809 472	1 520 759
Emprunts & dettes financières divers (2)	955 799	743 627		212 172
Avances, acompte reçus sur commandes	4 004	4 004		
Dettes d'exploitation	8 647 256	8 647 256		
Dettes diverses	214 058	214 058		
Produits constatés d'avance	6 926	6 926		
	17 525 044	11 982 641	3 809 472	1 732 931

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	2 916
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	598 219
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 388 064
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	743 627

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	54 659 067
- Drive	5 368 247
- Station-Service	208 774
	<u>60 236 088</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	21
- Employés	<u>190</u>
	218

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation provision exceptionnelle	-	6 423
Pénalité et amendes	630	-
Frais litige recours juridique	74 759	-
	<u>75 389</u>	<u>6 423</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	292 600
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	270 551
- Supplément d'intéressement	<u>35 000</u>
	598 151

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 26.50%, cette charge d'impôt étant diminué d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SABLE EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	678 393
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 175 136
	503 257

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.5 %)	185 381
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	185 881

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur construction, nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel ...) pour un montant de 6 644 085 €.

Dettes garanties par des sûretés personnelles

Les emprunts à moyen et long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (cautionnement solidaire de la société SABLE EXPANSION) à hauteur de 829 497 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 396 073	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 050 000	1 050 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**)
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26.66 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 458 672 €

Entreprises liées	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	E.U.R.L. LA TUILERIE	S.A.S. SABLE EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	339 645	-
Créances rattachées à des participations	996 411	26 462	72 557	-
Prêts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	703 244
Créances diverses	-	-	-	55 298
Produits de participation	11 042	299	135	-
Autres produits financiers	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	7 921

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. TESSIER 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	S.N.C. MONNET 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653	E.U.R.L. LA TUILERIE 72 300 SOLESMES
Capital	7 622	1 600	114 337
Réserves et RAN avant affectation du résultat	83 891	2 000 023	29 537
Quote-part du capital détenu	100%	99.00%	100%
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Prêts et avances consentis	965 361	26 163	72 422
Cautions & avals donnés	-	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	262 212	389 968	232 395
Résultat du dernier exercice clos	- 46 826	231 244	90 467
Dividendes encaissés	-	-	-

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SABLE EXPANSION

La Tuilerie – Route du Mans

72 300 SOLESMES

R.C.S. : LE MANS 399 344 522

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SABLE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros
Siège social : Route du Mans
72300 SOLESMES
577 250 533 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 AOÛT 2022
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2022 s'élevant à 1 489 631,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 489 631,71 euros

A titre de dividendes 1 341 025,00 euros
Soit 12,50 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 148 606,71 euros
Qui s'élève ainsi à 4 419 092,66 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 340 975,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
28/02/2019	1 394 666 €	107 282	52 €	1 394 614 €
29/02/2020	1 394 666 €	107 282	52 €	1 394 614 €
28/02/2021	1 394 666 €	107 282	52 €	1 394 614 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 août 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Jean-René TESSIER

DocuSigned by:

C5D4617917F44A7...



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 €
Siège social : La Tuilerie – Route du Mans
72300 SOLESMES

RCS LE MANS 577 250 533

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 février 2022

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 123 912 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros
Siège social : La Tuilerie – Route du Mans
72300 SOLESMES

RCS LE MANS 577 250 533

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2022

À l'Assemblée Générale de la société SABLE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SABLE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 10 août 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Vincent PIERRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	43 011 696	24 643 777	18 367 919	18 858 161
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	369 079	91 740	277 339	278 751
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	95 362	91 740	3 622	5 033
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 922 620	24 552 037	9 370 583	9 894 259
TERRAINS	2 285 119	516 400	1 768 719	1 842 030
CONSTRUCTIONS	21 535 744	16 360 687	5 175 057	5 937 058
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 124 274	5 316 824	1 807 449	1 616 074
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 592 941	2 358 125	234 816	260 449
AVANCES ET ACOMPTES	384 540		384 540	238 646
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 719 996		8 719 996	8 685 151
PARTICIPATIONS	6 241 160		6 241 160	6 241 160
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 095 420		1 095 420	1 063 219
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 189 123		1 189 123	1 182 646
PRETS	951		951	11 277
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	193 340		193 340	186 846
ACTIF CIRCULANT	12 036 498	126 023	11 910 474	11 515 573
STOCKS ET EN-COURS	5 709 930		5 709 930	5 705 206
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	69 924		69 924	62 433
MARCHANDISES	5 640 005		5 640 005	5 642 773
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	43 310		43 310	39 872
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 787 319	9 384	2 777 934	2 468 133
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	782 003	7 052	774 951	676 876
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 005 315	2 332	2 002 983	1 791 257
CREANCES DIVERSES (3)	773 076	116 639	656 437	600 236
DISPONIBILITES	2 490 821		2 490 821	2 511 021
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	232 041		232 041	191 103
TOTAL GENERAL	55 048 194	24 769 800	30 278 393	30 373 735
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			1 095 420	1 063 221


BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 597 030	12 502 064
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 912	5 626 912
RESERVES	4 380 485	4 384 351
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	4 270 485	4 274 351
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 489 631	1 390 800
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>12 597 030</i>	<i>12 502 064</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	156 319	168 337
PROVISIONS POUR RISQUES	156 319	168 337
DETTES (1)	17 525 043	17 703 334
DETTES FINANCIERES (2)	8 652 800	9 424 676
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 697 001	8 568 328
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	955 798	856 348
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	4 003	2 030
DETTES D'EXPLOITATION	8 647 256	8 136 347
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 151 240	4 969 284
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 268 850	2 952 536
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	227 165	214 526
DETTES DIVERSES	214 057	127 372
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	109 066	81 588
AUTRES DETTES DIVERSES	104 991	45 784
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 925	12 908
TOTAL GENERAL	30 278 393	30 373 735
(1) Dont à plus d'un an	5 542 403	6 145 865
Dont à moins d'un an	11 982 640	11 557 468
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 050 000	1 130 981

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	61 172 130	70 211 533
VENTES DE MARCHANDISES	58 704 876	68 102 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	101 320	47 519
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 429 891	1 182 462
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>60 236 088</i>	<i>69 332 334</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	47 628	44 755
TRANSFERTS DE CHARGES	199 065	226 711
AUTRES PRODUITS	689 349	607 732
CHARGES D'EXPLOITATION	58 443 086	67 506 685
ACHATS DE MARCHANDISES	42 648 768	51 966 704
VARIATION DES STOCKS	2 767	74 283
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	250 148	205 938
VARIATION DES STOCKS	(7 491)	2 851
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 832 679	4 719 882
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	901 954	959 151
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 502 528	5 928 038
CHARGES SOCIALES	1 695 819	1 586 209
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 540 695	1 835 492
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 968	118 906
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	41 681	47 275
AUTRES CHARGES	31 566	61 953
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 729 044	2 704 847
PRODUITS FINANCIERS	30 590	18 902
PARTICIPATIONS	12 200	11 787
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 445	2 523
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	488	858
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	7 455	3 732
CHARGES FINANCIERES	99 630	114 620
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	98 436	114 138
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	1 194	481
RESULTAT FINANCIER	(69 039)	(95 718)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 660 004	2 609 129



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	6 423 6 423	16 639 14 939 1 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	75 388 75 388	124 144 77 500 1 500 45 143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(68 964)	(107 505)
PARTICIPATION DES SALAIRES	598 151	574 082
IMPOTS SUR LES BENEFICES	503 257	536 742
<i>Total des produits</i>	<i>61 209 145</i>	<i>70 247 074</i>
<i>Total des charges</i>	<i>59 719 513</i>	<i>68 856 274</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 489 631	1 390 800
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	7 920 12 200	11 787 13 008

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996	117 461
*Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992	156 255
		273 716

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	368 081	999		369 080
Immobilisations corporelles	32 908 012	1 014 609		33 922 621
Immobilisations financières - titres	7 423 807	6 477		7 430 284
Immobilisations financières - créances	1 261 344	38 694	10 326	1 289 712
	41 961 243	1 060 779	10 326	43 011 696

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	89 330	2 411		91 740
Immobilisations corporelles	23 013 752	1 538 285		24 552 037
	23 103 081	1 540 696 (*)		24 643 777
(*) Dont dotation : . linéaire		1 297 976		
. dégressive		242 719		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	168 337	41 681	53 698	156 320
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	124 408	1 969	353	126 024
	292 745	43 650 (*)	54 051 (*)	282 344
(*) Dont : . exploitation		43 650	47 628	
. financier				
. exceptionnel			6 423	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	53 698
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(*) Le montant des provisions pour risques et charges correspond :

- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 115 K€. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 42 K€

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 289 712	1 095 422	194 290
Acomptes versés sur commandes	43 310	43 310	
Créances d'exploitation	2 787 319	2 787 319	
Créances diverses	773 077	773 077	
Charges constatées d'avance	232 041	232 041	
	5 125 459	4 931 169	194 290

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 052 916	1 052 916		
Emprunts bancaires (1)	6 644 085	1 313 854	3 809 472	1 520 759
Emprunts & dettes financières divers (2)	955 799	743 627		212 172
Avances, acompte reçus sur commandes	4 004	4 004		
Dettes d'exploitation	8 647 256	8 647 256		
Dettes diverses	214 058	214 058		
Produits constatés d'avance	6 926	6 926		
	17 525 044	11 982 641	3 809 472	1 732 931

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 916

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 598 219

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 388 064

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 743 627

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	54 659 067
- Drive	5 368 247
- Station-Service	208 774
	60 236 088

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	8
- Agents de maîtrise	21
- Employés	190
	218

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotation provision exceptionnelle	-	6 423
Pénalité et amendes	630	-
Frais litige recours juridique	74 759	-
	75 389	6 423

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	292 600
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	270 551
- Supplément d'intéressement	35 000
	598 151

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 26.50%, cette charge d'impôt étant diminué d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SABLE EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	678 393
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 175 136
	503 257

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.5 %)	185 381
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	185 881

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur construction, nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel ...) pour un montant de 6 644 085 €.

Dettes garanties par des sûretés personnelles

Les emprunts à moyen et long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (cautionnement solidaire de la société SABLE EXPANSION) à hauteur de 829 497 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 396 073	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 050 000	1 050 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26.66 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 458 672 €

Entreprises liées

	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	E.U.R.L. LA TUILERIE	S.A.S. SABLE EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	339 645	-
Créances rattachées à des participations	996 411	26 462	72 557	-
Prêts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	703 244
Créances diverses	-	-	-	55 298
Produits de participation	11 042	299	135	-
Autres produits financiers	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	7 921

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. TESSIER 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	S.N.C. MONNET 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653	E.U.R.L. LA TUILERIE 72 300 SOLESMES
Capital	7 622	1 600	114 337
Réserves et RAN avant affectation du résultat	83 891	2 000 023	29 537
Quote-part du capital détenu	100%	99.00%	100%
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Prêts et avances consentis	965 361	26 163	72 422
Cautions & avals donnés	-	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	262 212	389 968	232 395
Résultat du dernier exercice clos	- 46 826	231 244	90 467
Dividendes encaissés	-	-	-

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SABLE EXPANSION

La Tuilerie – Route du Mans

72 300 SOLESMES

R.C.S. : LE MANS 399 344 522

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.